

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017 A 19H30

Étaient présent : M-Mme ; BOUTHEMY André-Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, BARON Rémi, GRANDGIRARD Pascal, DROUILLE Jérôme, GENOUEL Angélique

Étaient absents excusés : NIEZ Sophie, MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : BARON Rémi

Date de la convocation : 13 octobre 2017

Date d'affichage du compte rendu : 30 octobre 2017

### **1- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal**

Monsieur le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal : il n'y a ni questions et aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

### **2- Finances**

#### Convention d'occupation précaire terrains communaux

Suite à l'exposé des terrains agricoles loués à M et Mme LOURY Denis et M et Mme JEULAND Jean-Luc, M le Maire et le conseil décident à l'unanimité la reconduction des baux précaires concernant ces terrains.

#### Bail concernant le salon de coiffure

Le conseil est informé que le fonds de commerce est vendu. Le notaire en charge de la vente informe que la reprise du bail est possible par le nouvel acquéreur.

#### DM 1 budget général – effacement des réseaux

Monsieur le Maire signale que les crédits affectés aux dépenses d'effacement des réseaux de la route du Bois Simon n'ont pas été prévus aux bons comptes et propose donc de rectifier le budget comme suit :

	<b>Compte</b>	<b>intitulé</b>	<i>Montant</i>
<b>dépenses</b>	2041582	Bâtiments et installations	45 522.00
	238	Avances versées	16 440.00
	21534	Réseaux d'électrification	-61 962.00

#### → Marché public d'assurances

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé afin de renouveler les assurances de la commune, actuellement chez M.M.A. Après études par un

cabinet conseil (delta consultant) et suite aux offres remises par deux sociétés d'assurances : GROUPAMA et SMACL (crédit agricole). Le conseil retient l'offre de simulation 5 du cabinet conseil :

SIMULATION 5			
↳ idem simulation 4 - sauf Lot n°05 – Risques Statutaires : franchise MO 15 jours fermes (variante 1.1)			
▶ LOT 1 – DOMMAGES AUX BIENS	↔	GROUPAMA	: 1845,81 €
		↳ FRANCHISE GENERALE : NEANT (FORMULE 1) ↳ EXTENSION(S) DE GARANTIE : ↳ VANDALISME sur mobilier urbain et biens extérieurs ↳ REMPLACEMENT DES SERRURES : prise en charge après effraction et vol des clés des bâtiments municipaux ↳ RUISSELLEMENT DES EAUX (Inondations non reconnues comme catastrophes naturelles) ↳ DOMMAGES OCCASIONNES PAR LES VIRUS ET LA FRAUDE INFORMATIQUE ↳ BRIS DE MACHINES (matériel autre qu'informatique ou bureautique)	
▶ LOT 2 – RESPONSABILITE CIVILE	↔	SMACL	: 962,55 €
		↳ FRANCHISE GENERALE : NEANT (FORMULE 1) ↳ INDEMNITES CONTRACTUELLES	
▶ LOT 3 – PROTECTION JURIDIQUE	↔	SMACL	: 576,89 €
		↳ VARIANTE 1 ↳ barème contractuel de prise en charge des honoraires d'avocat multiplié par 2 ↳ EXTENSION(S) DE GARANTIE : ↳ LITIGES LIES A L'EXPROPRIATION ↳ LITIGES LIES A LA QUALITE DE BAILLEUR ↳ FRAIS DE PROTECTION d'un agent ou d'un élu	
▶ LOT 4 – VEHICULES A MOTEUR	↔	SMACL	: 1011,16 €
		↳ FRANCHISE INC./VOL/DTA : 260 € (FORMULE 1) ↳ VARIANTE(S) IMPOSEE(S): ↳ Auto-collaborateurs en mission (franchise néant)	
▶ LOT 5 – RISQUES STATUTAIRES	↔	GROUPAMA	: 3636,64 €
		↳ DÉCÈS ACCIDENT – MALADIE PROFESSIONNELLES LONGUE MALADIE – MALADIE LONGUE DURÉE MALADIE ORDINAIRE MATERNITE ↳ ASSIETTE COTISATION x TAUX : - CNRACL : 71 447 € x 5,08 % ↳ franchise MO : 15 jours fermes	
BUDGET ANNUEL PREVISIONNEL		:	8023,07 €

Soit :

- appels de cotisations 2017	:	13 744,38 €	} Δ = - 5 721,31 € (- 42 %)
- budget prévisionnel d'assurances 2018	:	8 023,07 €	

Coût budget prévisionnel d'assurance 2018 : 8 023,07 € (économie 42 %).

Le conseil après délibération retient la proposition n°5 et autorise le Maire à signer les contrats et les documents s'y rapportant.

### **3- Affaires communales**

→ Zone artisanale – rue des lavandière forfait définitif de rémunération du maitre

## d'œuvre

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'affermir le forfait de rémunération de Tecam.

Le montant de la mission résultait de l'application du taux fixe de 6.50% à l'estimation HT des travaux concernés :  $160\,000\text{ €} \times 6.5\% = 10\,400\text{ €}$

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue de l'AVP est de 416 850 € HT

Le maître d'œuvre a souhaité proposer une adaptation du taux définitif comme le prévoit le CCAP (article 6-1) en le fixant à 3.50 %

Le taux de la rémunération ferme de la mission est de 3.50%

Le forfait définitif est fixé à  $416\,850\text{ € HT} \times 3.50\% = 14\,589.75\text{ € HT}$  17 507.70 € ttc pour la mission 5

Nouveau montant du marché public GLOBAL (études et maîtrise d'œuvre)

- Montant HT : .....20 689.75€
- Montant TTC : .....24 827.70 €

Suite au vote pour prendre en compte ce « dérapage » :

- 8 voix : oui
- 3 voix : abstention

Cependant beaucoup d'incompréhension et questions restant posé dont l'estimation des coûts par TECAM.

## Travaux d'étanchéité de la bibliothèque

Michel BOUVIER, adjoint en charge des travaux, fait état au conseil des travaux supplémentaires à effectuer pour la bibliothèque :

- étanchéité mur, coût : 4 171, 20 € TTC
- solin, coût : 791,95 € TTC

Le conseil délibère et vote :

- 10 voix : oui
- 1 voix : abstention

## Point sur les travaux de rénovation des bâtiments communaux

Angélique GENOUEL informe le conseil que la réouverture de la bibliothèque aura du retard, en cause les nouveaux services que celle-ci proposera nécessitent la mise en place d'un règlement adapté aux services, néanmoins la bibliothèque fonctionne dans le local de l'espace intergénérationnel libre faute d'animateur.

Michel BOUVIER fait le point sur le logement au-dessus du salon de coiffure :

- Mauvais état des murs nécessitant la mise en place de tirants, traitement des pièces de charpente : en attente des devis.

## Entretien des haies et espaces verts les filleuls et la chapelle

Suite aux questions d'une majorité des élus, aux demande des propriétaires, à la complexité du règlement du lotissement concernant les doubles haies et leur entretien, Mr le Maire affirme que les haies qui sont taillées par nos agents sont sur le domaine communal, il est acté que désormais la commune entretiendra les parcelles cadastrées appartenant à la commune.

### → Convention RIPAME

Françoise BUSSON, adjointe en charge du dossier, informe le conseil de l'avancement du dossier, (voir compte rendu C.M septembre 2017) des aides de la CAF et de la date d'ouverture du RIPAME fixé au 1 décembre 2017.

Suite cette présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité vote oui et décide d'adhérer au RIPAME de Chateaubourg et donne pouvoir au maire pour signer la convention et les documents 'y rapportant.

## **4- Urbanisme**

### → Avenant à la convention avec Vitré Communauté pour le service

Mr le Maire informe le conseil de la modification de la mission confiée au service Instructeur de Vitré Communauté, en effet le service n'est pas en mesure de réaliser les contrôles de conformité des permis de construire et déclarations préalables, le coût est donc revu à la baisse pour instruction des permis de construire (de 200 € à 180 €). Délibération et vote : le conseil à l'unanimité vote oui.

### → Préparation de la réunion publique du 9 novembre

Présentation des orientations globale du projet – PADD le 9 novembre 2017

## **5- Questions diverses**

### → Zone d'activités chemin piétonnier

Après discussions, le conseil demande que, comme prévu dans le projet, le busage du fossé sur la largeur du chemin entre la Z.A et le lotissement soit réalisé afin que ce chemin ne soit pas un chemin sans issue.

### → Sens unique pourtour Saint Melaine

Un arrêté va être pris pour la mise en place d'un sens unique : sens décidé par le conseil à descendre côté Monument.

### → Cloches de l'Église

Suite à la panne de la sonnerie des cloches Michel BOUVIER informe le conseil de la nécessité de remplacer le tableau de commande de l'horloge électronique, le

montant du devis est de 1 655 € HT. Mr le Maire souhaite négocier le prix du devis, la réparation est en attente.

- La prochaine réunion du conseil est fixée au jeudi 23 novembre (19 heures 30).
- La séance est levée à 21 heures 45.